N° 1686. — 5e Année. CINQ CENTIMES Jeudi 25 Mai 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 13
TOURCOING, rue Neuve, 66

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
Abonnement continue sauf avis contraire

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 »
LOCALES ..... 1 fr. 00 »
Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, l'Agence Havas, place de la Bourse, 10
TÉLÉPHONE

BASLY ET LAMENDIN EXPULSÉS DE BELGIQUE

LES TORTIONNAIRES de l'Enfance

Notre confrère Lumipia s'étonnait l'autre jour de la douceur du code à l'égard des parents tortionnaires qui martyrisent leurs enfants et ne relèvent que de la simple police correctionnelle, la fonction de supplicié un pareil cas, étant qualifié délit et non crime.

Les faits divers ont pourtant une terrible éloquence depuis quelque temps et n'est pas sans un frisson d'épouvante qu'on lit les atrocités commises par des parents dénaturés, à l'égard de pauvres petits êtres dont le seul tort est d'être venus au monde alors qu'on ne les désirait pas.

Notre confrère en faisait, dans le *Radical* une rapide nomenclature.

Un père, ayant tué son enfant en le frappant avec une barre de fer, trop étroite pour qu'il puisse le noyer.

Un autre, ayant tué son enfant qu'on trouve mort dans un ruisseau, sans vêtements, sans chemise, crucifiant sur un tas d'ordures. Plus autre fois, c'est l'enfant qu'on force à sauter quand il gêne, quand il pleure, bien sûr le chemin. Ou bien, c'est l'enfant sur la chaise dont on applique des fers rouges au feu. A ajouter, le commissaire de police trouve un enfant attaqué avec les mêmes défenses : cet enfant déplaisait à la maîtresse du père. Cet autre enfant, battu par le second mari de la mère est mis de coups par cette gredine, qui espérait aini augmenter la somme de caresses qui lui prodiguait son homme.

Longue serait la liste de ces atrocités et longue aussi la nomenclature des jugements bienveillants rendus par les tribunaux, désarmés par le code même, en présence de pareilles horreurs.

Il y aurait certainement lieu, à ce sujet pour le législateur, de modifier, dans un sens beaucoup plus sévère, les articles Lénina dégoûtés relèvent ces abominables crôtes qui surgissent l'enfance avec d'autant plus de vraisemblance que la loi se montre, leur égard, d'une indulgence extrême.

Il y a toutefois des catégories de parents qui savent esquiver avec une merveilleuse habileté les conséquences même du délit actuellement reconnu.

Ils tournent le code et trouvent le moyen de tirer un profit pécuniaire des mauvais procédés auxquels ils soumettent leurs enfants.

Ceux-là sont les maîtres du genre. Ce sont des artistes tortionnaires pour lesquels on peut regretter que les bagnes n'aient pas toujours une porte spécialement ouverte.

Dans ce genre, on rencontre fréquemment encore, des saltimbanques et des artistes de cirque qui disloquent leurs enfants pour s'en faire des rentes.

On se souvient d'une histoire récente qui eut un certain retentissement à Paris, il y a quelques années.

Un sieur Magnano et Magnani avait fait engager aux Folies-Bergère de Paris, une jeune gymnasiarque, sa fille, âgée de neuf ans.

Par un habile subterfuge, le Magnano en question avait présenté au directeur de l'établissement parisien, un acte de naissance falsifié qui donnait à l'enfant six ans de plus que son âge réel.

Le directeur avait fermé les yeux, trouvant que cette « naine » était une attraction capable d'attirer la foule à son théâtre.

Et de fait, les tours de force de l'enfant étaient merveilleux.

Son père l'avait tant battue, tant disloquée, tant brisée, qu'elle semblait avoir une ossature en caoutchouc ce qui est, en pareil cas, le dernier mot du grand art.

Du jour où la petite fille eut un engagement, Magnano crut devoir s'en rapporter à sa progéniture du soin de lui fournir la pâtée quotidienne.

Quand un homme a su procréer un phénomène capable d'exécuter par mois pour douze cents francs de sauts périlleux, cet homme a assez fait pour sa gloire.

Il a acquis le droit de se tourner les pouces en regardant le ciel. Les allouettes doivent lui tomber toutes rôties dans la bouche; et de fait les allouettes arrivaient à Magnano admirablement rissoées.

Sa fille les lui jetait du haut de son trapèze, Magnano les mangeait avec sérénité, buvait avec conviction et pour empêcher sa fille de se noircir, lui administrait tous les soirs une raclée admirable.

Un jour pourtant, le commissaire de police s'avisa de mettre le nez dans cette histoire de famille.

La jeune gymnasiarque à la suite d'une *explication* mouvementée avec son père n'avait pu se rendre à la représentation, ses pauvres petites jambes, un peu trop tortillées par le doux Magnano, refusant tout service.

La police verbalisa sur la plainte du directeur qui voyait le succès de la représentation compromis.

Le commissaire demanda l'engagement et les papiers de l'enfant. Il remarqua que l'acte de naissance de la petite avait été falsifié et que des grattages très visibles s'y trouvaient.

C'est alors qu'il fut constaté que Magnano, pour se mettre d'accord avec la loi qui interdit tout travail dans les cirques à des enfants au-dessous de quinze ans, avait vieilli sa fille de cinq bonnes années.

En interrogeant l'enfant, le magistrat apprit également les traitements barbares infligés journellement par Magnano à sa fille.

Résultat : L'excellent père de famille s'en fira avec un peu moins de trois mois de prison.

Il est certain qu'il est plus d'un gredin à la Nouvelle, dont le cas est infiniment moins grave que celui de cet horrible saltimbanque.

La loi nous paraît infiniment trop bénigne pour tous les cas de ce genre et il serait véritablement à désirer que les tortionnaires d'enfants relevassent de la cour d'assise, et qu'une peine extrêmement sévère fut appliquée à ces misérables.

Du jour où le code sera remanié dans ce sens, nous trouverons moins souvent au chapitre *faits divers*, des histoires lamentables du genre de celles qui y défilent depuis quelque temps, en série ininterrompue.

E. LAGRILLIÈRE-BEAULERC.

LES ROYALISTES

Les élections générales et la candidature monarchiste

A l'approche des élections générales, il semble que le parti royaliste, secouant sa longue torpeur, s'apprête à livrer un sérieux combat.

En effet, une grande agitation règne en ce moment dans les hautes sphères monarchiques; on y fait un travail d'un ordre tout différent, on poursuit la réorganisation de toutes les forces du parti, en vue, dit on, d'événements graves et prochains.

Quels seront ces événements? Là-dessus on observe une discrétion extrême; mais nous tenons de bonne source qu'il s'agit, suivant les résolutions prises par le comte de Paris au cours de réunions tenues avec les notabilités du parti, de créer dans le pays une agitation qui déterminerait un courant d'opinion favorable aux prétentions de droite.

Cette agitation se rattacherait à l'affaire du Panama, que les royalistes n'ont pas abandonnée, et aurait pour point de départ le débat par M. Vallé, sur le bureau de la Chambre, du rapport de la commission d'enquête. En même temps on présenterait aux électeurs une liste de candidats de marque, portant nettement l'étiquette des royalistes et appuyés par un manifeste.

Dans ce document, le comte de Paris se dégagerait de toute alliance avec les ralliés et proclamerait la nécessité d'une action franchement monarchique; en même temps il affirmerait son titre de chef unique de la Maison de France, faisant appel à toute la jeunesse, offrant en même temps un terrain d'union à tous les royalistes.

Tel est, dans ses grandes lignes, le plan de campagne arrêté à Sheen-House; pour le mener à bien, le comte de Paris est résolu à faire des sacrifices d'argent considérables.

Brèche ébréchée

La nouvelle tactique du prétendant offre cette particularité qu'elle repose d'une situation nouvelle; elle a pour but principal la réorganisation du parti, qui se trouvait l'ardeur par suite de son inaction, du découragement des uns et des défections des autres.

Mais cette œuvre de réorganisation ne peut se faire aujourd'hui qu'en s'appuyant sur la jeunesse, qu'on avait trop longtemps négligée.

Depuis longtemps, en effet, le parti royaliste, composée de deux éléments : l'un vieux, celui des chefs, et l'autre jeune, se trouvait désuni, par suite de la différence de vues et aspirations qui sépare aujourd'hui la jeune génération des hommes qui l'ont précédée.

La jeunesse royaliste, très forte par le nombre de ses représentants, restait attachée à la cause par principe, mais demeurait absolument indifférente à la politique suivie par les chefs du parti, qu'elle accusait de stérilité.

Les jeunes gens, désireux d'agir leur tempérament et l'ardeur de leur âge, eussent ambitionné une action bruyante, en rapport avec leurs aspirations, et qui eût pu porter ses fruits dans les élections prochaines.

Enthousiasme déçu

Il y a trois ans, quand le duc d'Orléans vint à Paris réclamer son incorporation dans un régiment, sa démarche souleva parmi la jeunesse royaliste beaucoup d'enthousiasmes et beaucoup... d'ambitions.

A tort ou à raison, on crut que le jeune prince avait voulu surtout se présenter de lui-même au pays par un acte qui flattait des sympathies; et comme, par son âge, son éducation et le tempérament qu'il venait de révéler, il réalisait le rêve d'une grande partie de la jeunesse fleurdelysée, les plus ardents crurent à un encouragement à leurs vues belliqueuses.

On pensa même, suivant l'exemple des impérialistes, mettre le duc d'Orléans en opposition à son père et en faire le chef d'un nouveau parti royaliste.

On assura que des ouvertures en de sens furent tentées auprès du jeune prince. Si le fait est vrai, il serait curieux de savoir comment elles furent accueillies. Tout ce qu'on peut dire c'est que, peu après, commença la série des voyages à travers l'Europe et l'Asie, sur cours desquels la chronique eut à s'occuper à plusieurs reprises du jeune duc.

Depuis cette époque, les tentatives des séparatistes n'eurent pas beaucoup de succès, leurs auteurs ne pouvant les mener à bien qu'avec l'appui de certaines personnes qui réunissent net de s'associer à ces projets subversifs; mais l'idée avait fait un grand chemin, à ce point que, et la session de fut pas si fait accompli, le parti royaliste se trouvait moralement scindé en deux fractions bien distinctes : les chefs, qui suivaient le comte de Paris et la jeunesse qui portait toutes ses aspirations sur le duc d'Orléans.

Une bonne occasion

Cet état d'esprit pouvait, à certain moment, avoir des conséquences fâcheuses. S'il n'amenait pas la scission dans le parti, il pouvait l'affaiblir considérablement pour l'avenir, en éloignant les nouvelles recrues. C'est pour éviter d'arriver à cette extrémité fâcheuse que le comte de Paris a décidé dernièrement la création de plusieurs comités destinés à réunir la jeunesse royaliste et lui donner une sorte d'éducation politique, basée sur le respect de la tradition monarchique et sur l'obéissance due au chef de la Maison de France.

En même temps qu'on mobilise ainsi les forces du parti jeune-royaliste, on lui fait espérer une prochaine occasion de donner libre cours à son activité. Il semble que la période décorative cette occasion et que le plan de campagne du comte de Paris fit déjà combiné dans le but d'en profiter. Mais de tous ces projets belliqueux, que sortira-t-il dans quelques mois?

PLAINTE DU DÉPUTÉ DUMAY contre le Préfet de police

M. Dumay, député ouvrier, a adressé la lettre suivante à M. le Procureur général.

Monsieur le Procureur général,

Grâce à vous et à la Chambre des députés qui vient de voter la suppression de l'exil, je suis libre de rentrer en mon pays de France et sans attendre le vote de la loi, je me suis décidé, vu que je ne crois pas que les lois, en dehors l'instrument des passions d'un parti sombre, sont simplement des conventions entre hommes libres.

Le député Baudin va être poursuivi, non pas parce qu'il est député ouvrier et encore moins parce qu'il est socialiste, mais parce que le Baudin se peut avoir de sentiments d'une telle bassesse, de pareilles haines seraient tout au plus dignes des Pessot-Dupont. Le représentant du Cher ne sera poursuivi que pour infraction à la loi. Eh bien, c'est donc vrai, cette fois : la justice est égale pour tous et qui ne peut lui échapper, aussi haut placé soit-il. Que de bénignes vous allez avoir, monsieur le procureur général!

Je m'adresse, quant à moi, de vous donner dispositions pour porter à votre connaissance que, dans le journal de ce jour, je me suis rendu, et me contrairement arrêté et maintenu en état d'arrestation par ordre de M. le préfet de police, dû à ma plainte contre le préfet de police.

Vous remarquerez, Monsieur le procureur, que le motif de mon arrestation a été indiqué par M. le préfet de police en ces termes : « Mandé à la Chambre du 12 mai, dans les termes suivants : « M. Dumay, n'ayant pas obtempéré à une injonction qui lui avait été faite de s'éloigner, fut renvoyé avec les autres. »

N'est-ce pas ironie, qu'on ait prétendu m'adresser une lettre, et non m'ont dit que mes différends avec la police avaient à peine le caractère d'une contravention, et qu'il m'ont pas, par conséquent, constituer le flagrant délit en vertu duquel je pouvais être arrêté. Comme conséquence, M. le préfet de police tombe sous le coup de l'article du Code pénal.

J'ose espérer, Monsieur le procureur général, qu'il sera fait droit à ma requête et que sous vous deviez bien commencer votre enquête à fin de poursuites contre M. Lozé pour délit de forfaiture.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

B. DUMAY,
Député de la Seine.

***

A ce propos l'*Agence Dalziel* nous téléphone :

Nous avons demandé à Leveillé professeur de droit criminel son opinion sur les conséquences que pourrait entraîner la demande de poursuites contre M. Lozé, déposée par M. Dumay. Il nous a répondu qu'aucune suite judicique ne pouvait être et ne serait donnée à cette lettre par le procureur général. Juridiquement, il n'y a pas eu d'arrestation; car il n'y a pas eu de mandat.

Ce que M. Dumay appelle arrestation, est une simple mesure conservatoire; car M. Dumay a été relâché après le premier interrogatoire.

EXHUMATION DE SOLDATS ALLEMANDS

Enterrés en territoire français

Nous avons dit que le gouvernement allemand avait demandé au gouvernement français et obtenu l'autorisation de faire enlever par ses soins, pour le transporter en terre allemande, les ossements des officiers, sous-officiers et soldats tués le 18 août 1870, dans la bataille dite de Saint-Privat et enseveli à Saint-Ail.

En 1870, Saint-Ail, petite commune située entre Jarny et Amanvillers, dans un angle saillant que forme aujourd'hui à cet endroit la frontière française, appartenait au département de la Moselle et comptait 137 habitants; elle fait actuellement partie du département de la Meurthe-et-Moselle.

Le 18 août, tenue par les Allemands pour rejoter les troupes françaises sous Metz, après la lutte sanglante engagée le 16 à Gravelotte, à Berneville, Marie-Tour et Vionville, fut, ce jour-là, l'une des plus meurtrières des temps modernes.

Partis le matin en vue de l'ennemi, les Allemands supposaient, d'après les rapports de leurs éclaireurs, que nous nous regrettions sur Metz; ils voulaient nous couper la route et nous forcer à livrer bataille entre la Moselle et la Meuse.

Or, craignant une attaque, nous étions en position et non en mouvement. Les Allemands, qui croyaient donner sur notre flanc, tombèrent en plein sur notre ligne de bataille. Les deux divisions de la garde prussienne, qui faisaient partie de la deuxième armée, furent lancées à l'attaque de Saint-Privat en passant par Saint-Ail.

Sur les 13,000 hommes qui formaient la première ligne allemande, 6,000 furent mis hors de combat en une demi-heure; les autres durent se coucher à 600 mètres de Saint-Privat et attendre, pour reprendre l'attaque, l'exécution d'un mouvement tournant du 12e corps sur Sainte-Marie-aux-Chênes. L'Allemagne allemand accusa, pour les pertes de la garde, pendant cette journée, 305 officiers et 7,650 hommes tués, blessés ou disparus.

Après la bataille, les Allemands inhumèrent, à Saint-Ail, ceux des leurs qui avaient trouvé la mort aux environs du village et qui, pour la plupart, appartenaient au 1er régiment des grenadiers de la garde (Empereur-Alexandre).

D'après les usages internationaux — usages universellement respectés — les honneurs militaires doivent être rendus aux restes des hommes tombés glorieusement pour la patrie. Le général Loizillon, en conséquence, chargé de cette mission le 1er bataillon de chasseurs à pied qui tient garnison à Verdun.

Ce bataillon, placé sous les ordres du commandant Couturier, devra se rendre, au premier signal, par train spécial, de Verdun à Bailly, et de là à Saint-Ail, où aura lieu une cérémonie à laquelle se feront sans doute représenter les autorités militaires du 6e corps.

— Ah! merci, madame!

Elle tendait bien affectueusement sa main à Gilbert. Gilbert la baisa respectueusement et sentit un léger serrement; il ne doutait pas que la place qu'il occupait dans le cœur de Mme de Montmoran ne fût belle.

Puis il vinci ne, peut-être un peu gauchement, tellement il était ému, devant Viviane et Madeleine de Montmoran. Elles ne prononcèrent aucune parole, mais leurs yeux disaient si clairement :

— C'est de tout notre cœur que nous vous aimons.

Et Philippe déclara, d'un ton ému :

— Voilà deux petites filles devant qui il ne ferait pas bon dire du mal de vous!

— Deux petites filles, répliqua dédaigneusement Viviane, impertinent!

Et elle éclata de rire, mais, au milieu de son rire, Gilbert vit soudain une grosse larme couler sur sa joue.

Ce fut une surprise exquise, durant laquelle tous ces cœurs d'élite furent unis en un même émotion. L'amiral voulut le récit tout entier de la campagne, avec cartes, dessins. Il voulut savoir pour toutes les épreuves éprouvées depuis deux ans, Et Gilbert était profondément troublé en découvrant qu'on avait toujours songé à lui, qu'on tremblait pour lui chaque fois qu'il était pris.

Il perdit même un peu contenance, quand Viviane, lui montrant un récit du débarquement de Tonkin, y vit l'image de la grande tranchée, si brillamment enlevé par lui, désigné au crayon rouge.

Et ce fut vous avez de plus de la marine, le jour-là l'amiral vint la jeune fille.

— Ma bonne étoile veillait sur moi, répondit-il le cour gonflé de reconnaissance.

Dans la soirée, Gilbert fut à demi-perdu dans une foule très-brillante, que Mme de Montmoran avait convoquée en l'honneur de son fils. Souvent, les yeux de Viviane et les siens se rencontraient et échangeaient de gentils regards d'entente. Ils n'avaient pas besoin de paroles pour se dire que cette foule les ennuyait, qu'ils auraient bien préféré une douce soirée de famille.

Philippe, au contraire, était ravissant; les beaux artifices que lui avaient conseillés les journaux, les compliments qu'il avait reçus de ses chefs, méritent rien pour lui, auprès du succès que lui faisaient les Parisiennes. Ce n'était chez lui, si son amour propre, si trop grande légèreté; tout le lui aimait tant, ses petites Parisiennes, que leur admiration, grande et joudrée, le rendait plus heureux.

Il semblait ne pas remarquer avec quelle jalousie deux regards, bien différents, le suivaient au milieu des danses, au milieu de ses coquetteries.

Justement, vers la fin de la soirée, de la bouche de Kerngan et Madeleine de Montmoran se trouvèrent rapprochées au moment où Philippe était entouré d'une demi-douzaine de jeunes filles très animées, et parlait d'improviser un cotillon.

— Vous connaît-on un succès vraiment étonnant dit la baronne d'un ton amoureux.

Devant tout autre femme elle eut caché son dépit; mais dans son petit cœur de jalousie, elle était heureuse de faire souffrir sa malheureuse rivale.

Madeleine qui qu'elle douloureusement intéressée se mordit de dépit au milieu de cette fête où la force de sa tendresse était cruellement. Elle trouva même dans sa réponse sourde contre la baronne, l'énergie de se moquer un peu.

— Mais je pense, répliqua-t-elle, qu'aimant Philippe comme vous l'aimez, vous devez être ravie de son succès!

Les bonnes ne prendit pas, mais son amitié pour cette petite se sentit singulièrement augmenta un peu. Et elle dans folleinent la route de la soirée, essayant vainement d'exciter la jalousie de Philippe.

Gilbert, assista, peu de temps après, à une troisième réunion, toute intime, cette fois, à la réception hebdomadaire que tenait Mme de Montmoran, mais il s'y trouva encore plus séparé de Viviane, parce que tout le monde voulait en entendre les moindres chuchotements qu'il lui aura dites.

(*A suivre*) PIERRE SALES.

Publication de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

VIVIANE

DEUXIÈME PARTIE

Il lui serra bien affectueusement la main et dit :

— Vous pardonne toujours les fautes qu'on repare.

— Ordonnez, dit la marquise, je vous obéirai aveuglément; car, à partir de ce jour, je me mets aveuglément à vous.

— Ecoutez!

Une heure après, Roger Gaël était parlant en mer à St Sulpice Kerdudo, qui était allé chercher, sous prétexte d'un coup de filet, à dîner.

St Sulpice y avait vraiment son petit chalet, quand le cœur lui laissait sur repos.

— Qui Mademoiselle Sulpice, si je vis du marquis de Tremaël revenait habiter son château?

— Rien, répondit-elle.

Sulpice était blanc sur blanc; et, tout en le travail par des qualités, il était un cœur loyal et bon, Gaël dit :

— Ah! Gilbert, ni Gilbert, ni ses parents ne sont de retour.

Il hoqueta.

— Le marquis, le baron, le comte, ne sont pas à la bonne heure, ni les prêtres et compagnie.

— Est vous qu'avez fait cela? s'écria-t-il dans vos grosses larmes jaillirent de ses yeux.

Après un instant de silence, il dégoma :

— Je vous ; aimais avec avant... Mais maintenant vous pouvez en bien me demander ma vie!

[illegible]

— Ordonnez, répéta-t-il.

— Gérard, lieutenant de vaisseau Gilbert Morel doit arriver ici demain ou avant. Il a Toulon et il a nouvelles [illegible] ordre de [illegible] Algérie, ni Gilbert, ni ses parents ne sont de retour.